

Décision du Conseil fédéral - soutien partiel des mesures d'entraide de l'IP Lait

Prolait regrette vivement la décision du Conseil fédéral de ne soutenir que partiellement le paquet de mesures d'allègement du marché de l'IP Lait

Le Conseil d'administration de Prolait fédération laitière déplore le manque de courage du Conseil fédéral qui n'a accordé la force obligatoire que sur une partie seulement du paquet de mesures décidé par l'IP Lait en mai dernier. Afin de respecter l'avis de la grande majorité des membres de l'IP Lait, il est impératif que l'ensemble des mesures et en particulier la contribution de 4 cts obtienne rapidement la force obligatoire.

Dans sa décision du 31 août 2011, le Conseil fédéral n'a octroyé la force obligatoire générale que sur une partie seulement des mesures décidée par l'IP Lait. Si cette décision, tardive, permet tout de même de mettre en œuvre, sans délai, le dégagement des stocks de beurre, en revanche, elle ne respecte pas la décision de l'IP Lait prise à une très large majorité de ces membres, lors de l'assemblée du 3 mai 2011.

La situation du marché laitier est actuellement catastrophique avec des stocks de beurre dramatiquement hauts, auxquels vient s'ajouter un taux de change largement défavorable pour notre économie laitière.

Le paquet de décisions prises lors de la dernière Assemblée des délégués de l'IP Lait, a fait l'objet d'un recours de la part de quatre organisations membres, ce qui a créé une situation de blocage intolérable.

Une nouvelle fois, une minorité de producteurs fait subir son opposition à l'ensemble des producteurs de lait de notre pays. Cette attitude, largement prise en compte par l'OFAG et le Conseil fédéral, au vu des récentes décisions prises, est inacceptable.

En effet, accorder la force obligatoire pour une partie seulement du paquet décidé lors de la dernière assemblée de l'IP Lait, n'est absolument pas compréhensible. Par cette position, le Conseil fédéral accorde crédit à cette minorité qui ne respecte pas les principes de démocratie et il ne prend pas en considération ou que partiellement la demande de l'IP Lait et de ses membres, qui avaient convenu d'un compromis incluant le principe du responsable-payeur.

Nous sommes fâchés de cette décision partielle du Conseil fédéral et nous demandons instamment que l'ensemble du paquet de mesures décidé par l'IP Lait, et en particulier la contribution de 4 cts, obtienne sans délais la force obligatoire. Il est essentiel que cette décision soit prise rapidement, par respect pour la majorité de producteurs responsables qui désirent une stabilisation du marché du lait.

Yverdon-les-Bains, le 2 septembre 2011

Renseignements :

Benjamin Henchoz, président, 079 342 69 34

Eric Jordan, directeur, 078 711 61 65